



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/MARS/026	OBJET : APPEL A PROJETS 2020 « SOUTIEN AUX PROJETS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION POUR LES JEUNES DE 11 A 17 ANS » DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Date du conseil municipal 02/03/2020	
Date de la convocation 24/02/2020	
Date de l'affichage 09/03/2020	

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 février 2020.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Danièle BOUDET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Virginie SALITRA représentée par Anne-Marie OLAS
- Michel VEUX représenté par Roger CIPRÈS
- Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'appel à projets 2020 visant à soutenir les projets d'accueil et d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans par le département de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT que le Service Municipal de la Jeunesse prévoit, sur initiative des jeunes nangisseries, des actions spécifiques à destination du public jeune de 13 à 17 ans dans le cadre de l'initiative municipale « Parc en fête » 2020,

CONSIDERANT que ces actions répondent aux critères de l'appel à projets pouvant donner lieu à une participation financière du Département de Seine-et-Marne au bénéfice de la personne morale accompagnant le projet,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide du Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2020 « Soutien aux projets d'accueil et d'animation pour les jeunes de 11 à 17 ans » dans le cadre des actions proposées durant l'édition 2020 de « Parc en fête ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE le descriptif du projet exposé à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire ou Madame la conseillère municipale déléguée au Logement et à la Jeunesse à signer tout document lié à ce projet.

ARTICLE 4 :

DIT que les dépenses liées à ce projet sont inscrites au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 mars 2020

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20200305-2020-MARS-026- DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020
--